Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
014-211407556-20230725-D55-2023-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 27/07/2023

DELIBERATION N° 55/2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE VILLERVILLE

DATE DE CONVOCATION
12 juillet 2023

DATE D'AFFICHAGE
13 juillet 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice	14
Présents	09
Votants	12

L'AN DEUX MIL VINGT TROIS, le 25 JUILLET, à 18h00 en séance publique sous la Présidence de Monsieur Michel **MARESCOT,** Maire.

ETAIENT PRESENTS : Monsieur Michel **DABOUT** - Monsieur Éric **ESTRIER** - Madame Catherine **FILIPOV** - Madame Anne **JOSEPH** - Madame Catherine **LEFEBVRE** - Madame Emmanuelle **MELLOT-KRISTY** - Madame Sophie **NGUYEN VAN MAI** - Monsieur Vincent **VANDERSTUYF**.

EXCUSÉS : Monsieur Germain LELARGE donne pouvoir à Monsieur Michel MARESCOT, Monsieur David MARES donne pouvoir à Madame Catherine FILIPOV, Monsieur Didier PAPELOUX donne pouvoir à Madame Sophie NGUYEN VAN MAI, Madame Sophie DIERRE, Madame Corinne DROUEN.

Formant la majorité des membres en exercice.

A été désigné en qualité de secrétaire : Monsieur Vincent VANDERSTUYF.

REVISION REGLEMENTAIRE RELATIVE A UN LOYER COMMUNAL

Monsieur le Maire informe l'ensemble du conseil municipal que le loyer communal du restaurant, situé rue Général Leclerc, n'a pas été révisé à la récente date anniversaire de la signature du bail.
Il convient donc de rectifier la situation.

Ce loyer aurait dû être révisé au 01/06/2023 selon l'Indice des Loyers Commerciaux du 1er trimestre soit une augmentation de 1,07 %. Son loyer mensuel est donc établi à 602,72€.

APRES DELIBERATION

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés

ACCEPTE la révision de loyer pour ce bail commercial.

AUTORISE monsieur le Maire ou un adjoint le représentant à signer tous documents relatifs à cette affaire.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
Le Maire
Michel MARESCOT

MAIRIE DE VILLERVILLE
14 (Calvados)